Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260114-2026_01_10-DE

Conseillers en exercice :	18
Présents :	15
Absents :	3
Pouvoirs :	1

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 14 janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 7 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Carole PIGUEL, Jean-Luc GEFFROY, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS, David LE GALL, Stéphane FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Valérie JOUSSEAUME, Catherine LUCAS, Jean-Marc DETOC et Morgane CALVEZ.

Absents : Anne MARGOLIS, Vicky RENAULT, Delphine BEAUDOIN et Jean-Paul LEBASTARD

Pouvoirs : Jean-Paul LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Yves CLOLUS
Anne MARGOLIS donne pouvoir à Stéphanie AMINOT

N° 2026-01-10 :	**Tarifs des activités de l'espace jeunes**
Rapporteur :	**Mme OBLIN**

Mme Oblin expose que la CAF demande à la commune de procéder à la modification de sa politique tarifaire concernant l'espace jeunes afin de continuer à percevoir les aides de fonctionnement. Aussi, il nous est demandé de mettre en place 5 tranches tarifaires au lieu de 3. Mme Oblin propose d'instaurer une tarification selon le tableau ci-dessous.

Coûts 2026	Tarifs	Quotient Familial Compris entre 0 € et 499€	Quotient Familial Compris entre 500€ et 799€	Quotient Familial Compris entre 800€ et 1399€	Quotient Familial De 1400€ et plus
Sortie coût très faible	1	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Sortie coût faible	2	3,00 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €
Sortie coût moyen	3	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Sortie coût moyennement élevé	4	9,00 €	12,00 €	15,00 €	16,00 €
Sortie coût élevé	5	12,00 €	15,00 €	18,00 €	20,00 €
Sortie coût très élevé	6	15,00 €	18,00 €	22,00 €	25,00 €

Par ailleurs, la CAF demande à l'espace jeunes d'accueillir des enfants extérieurs à la commune.

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260114-2026_01_10-DE

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition de Mme OBLIN

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 15 janvier 2026.

Fait le 15 janvier 2026
Le Maire
Lionel HENRY